

Conditions d'adhésion à la fédération Confi-ANC-e

Par décision collégiale des membres fondateurs et afin de garantir ses fondements d'indépendance, de liberté d'action et d'efficacité, pourra être membre du réseau Confi-ANC-e, toute personne individuelle ou association ou fédération ...

- **non adhérente à une organisation nationale agréée**
- **non adhérente à une association bénéficiant de subventions publiques (autre que municipales)**
- **éventuellement adhérente à une association locale indépendante (non adhérente à une ou des associations nationales agréées).**

En signant le bulletin d'adhésion de notre Fédération, le postulant s'engage à respecter cette règle d'indépendance !

Merci

Le bureau.